



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Baccalauréat professionnel spécialité « Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires (SAPAT) »**

## **Présentation du projet de rénovation**

***Sessions institutionnelles de lancement (SIL) - 8 et 14 mars 2022***

# Plan de la présentation

## 1. Les enjeux de la rénovation

- a. Quelques points de repères
- b. Pourquoi rénover cette spécialité ?
- c. Cahier des charges du BDET
- d. Enjeux de la rénovation
- e. Process de rénovation

## 2. Quelques chiffres clés

- a. Quelques statistiques
- b. Situation des diplômés vis-à-vis de l'emploi
- c. Éléments relatifs à la poursuite d'études

## 3. Les évolutions professionnelles

- a. Facteurs d'évolution du secteur professionnel
- b. Type de structures et/ou d'établissements concernés
- c. Le métier
- d. Les situations professionnelles significatives (SPS)

## 4. Le référentiel de diplôme

- a. L'architecture
- b. Les capacités
- c. L'évaluation

## 5. Les leviers pédagogiques de mise en œuvre du diplôme pour la voie scolaire

- a. Les espaces à l'initiative des équipes pédagogiques
- b. Les stages et périodes de formation en milieu professionnel
- c. La grille horaire

# 1. Les enjeux de la rénovation

- a. Quelques points de repères
- b. Pourquoi rénover cette spécialité ?
- c. Cahier des charges du BDET
- d. Enjeux de la rénovation
- e. Process de rénovation

## Quelques points de repères

**Diplôme de niveau 4**

**Compétences professionnelles**

**Une valence « services aux personnes » et  
une valence « animation dans les territoires »**

**Ouvrier hautement qualifié**

**Enjeu majeur pour l'enseignement agricole**

## Pourquoi rénover cette spécialité du baccalauréat professionnel ?

- La spécialité « services aux personnes et aux territoires » (SAPAT) du baccalauréat professionnel a été rénovée, pour la dernière fois, par un arrêté du 22 août 2011, mis en œuvre pour la session d'examen 2014.
- Cette nouvelle rénovation fait suite à **la refonte du diplôme d'Etat d'aide soignant (DEAS)** qui a évolué vers un diplôme de niveau 4. Elle s'est faite de façon concomitante à la rénovation du baccalauréat professionnel « accompagnement et soins aux personnes » (ASSP).
- Cette nouvelle rénovation vise à prendre en compte **les évolutions des métiers, des demandes des professionnels et des politiques publiques.**
- Elle s'inscrit dans un travail plus global qui a porté sur **la réécriture du tronc commun** des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le Ministère chargé de l'agriculture et la mise en place d'un **2<sup>ème</sup> stage collectif** « **Valorisation du vécu en milieu professionnel** ».

## Enjeux de la rénovation

Différents enjeux ont été identifiés lors du travail sur cette nouvelle rénovation :

- Réaffirmer la spécificité du baccalauréat professionnel SAPAT **en lien avec l'animation et l'accompagnement des populations dans les territoires** ;
- Inscrire cette rénovation dans le plan d'action en faveur des territoires ruraux appelé « **Agenda rural** » ;
- **Concevoir des passerelles avec le baccalauréat professionnel ASSP** rénové, articulées avec les différentes certifications professionnelles du Ministère de la Santé ;
- Intégrer dans le référentiel rénové **les politiques publiques du Ministère** en charge de l'agriculture.

# Cahier des charges (commun à toutes les spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le Ministère de l'agriculture)

Réaffirmer les politiques publiques du Ministère de l'agriculture

## Agro-écologie

### Plan EPA II

Poursuivre la meilleure prise en compte de  
l'agro-écologie dans nos référentiels

## Santé et sécurité au travail

1 semaine de stage collectif prise sur la scolarité  
pour valoriser le vécu en entreprise avec une  
entrée éducation aux risques

# Cahier des charges (commun à toutes les spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le Ministère de l'agriculture)

**Dynamique initiée par la loi du 5 septembre 2018  
pour la liberté de choisir son avenir professionnel**

**Objectif** : Réaffirmer l'insertion professionnelle des bacheliers

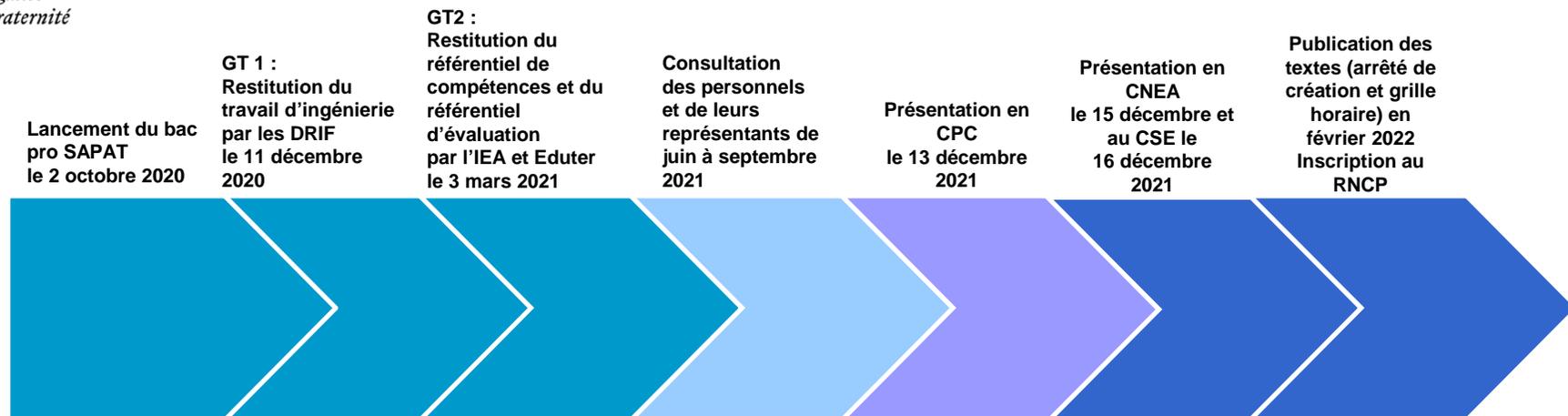
- Construire la possibilité de parcours professionnels
- Permettre la poursuite d'études éventuelle
- Rendre plus lisibles les diplômes



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Process de rénovation : un process répondant à un enjeu majeur : celui d'un diplôme offrant une bonne insertion professionnelle



*Présentation d'une note d'opportunité à la CPC « cohésion sociale et santé »*

*Fiche descriptive d'activités et proposition du tableau des situations professionnelles significatives*

*Référentiel de compétences  
Référentiel d'évaluation*

## 2. Quelques chiffres clés

- a. Quelques statistiques
- b. Situation des diplômés vis-à-vis de l'emploi
- c. Éléments relatifs à la poursuite d'études

## Quelques statistiques

7545 élèves  
(année de terminale)

Filière essentiellement  
féminine  
(88 % de filles)

Taux de réussite à l'examen  
de 93 %

45 % des diplômés  
poursuivent des études

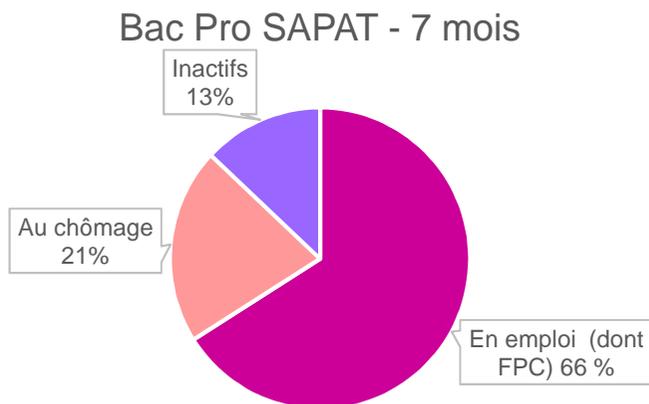
40 % des effectifs de  
baccalauréat professionnel  
de l'enseignement agricole  
(cycle de référence  
de 3ans)

328 établissements  
proposent la spécialité  
SAPAT

## Situation des diplômés vis-à-vis de l'emploi (hors poursuite d'études)

### ***Insertion des sortants 7 mois après l'obtention du baccalauréat professionnel SAPAT***

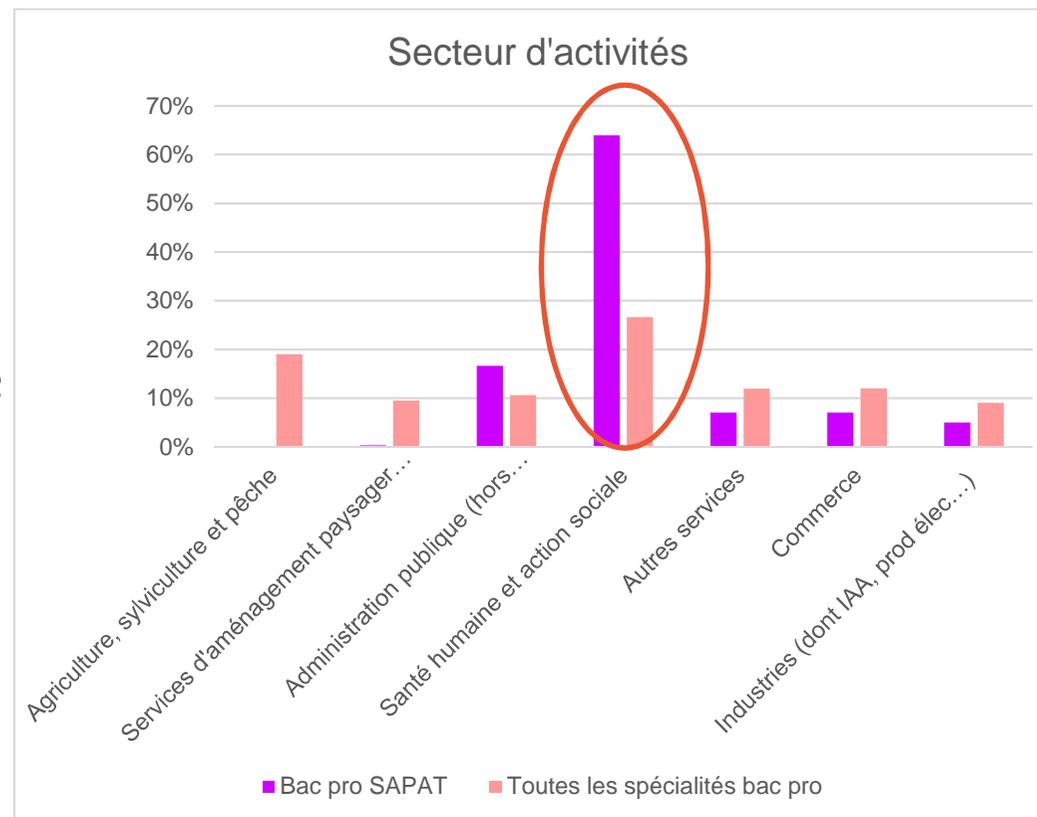
Source : Enquête 2018 sur l'insertion professionnelle à court terme (7 mois) des sortants de l'enseignement agricole en 2017 (MAA/DGER)



## Situation des diplômés vis-à-vis de l'emploi (hors poursuite d'études)

**Secteur d'activités des emplois occupés  
par les diplômés  
sur le marché du travail**

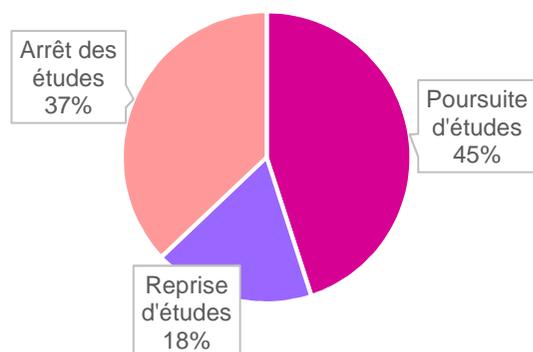
Source : Enquête 2018 sur l'insertion professionnelle  
à long terme (33 mois) des sortants de  
l'enseignement technique agricole en 2015  
(AgroSup Dijon/Eduter)



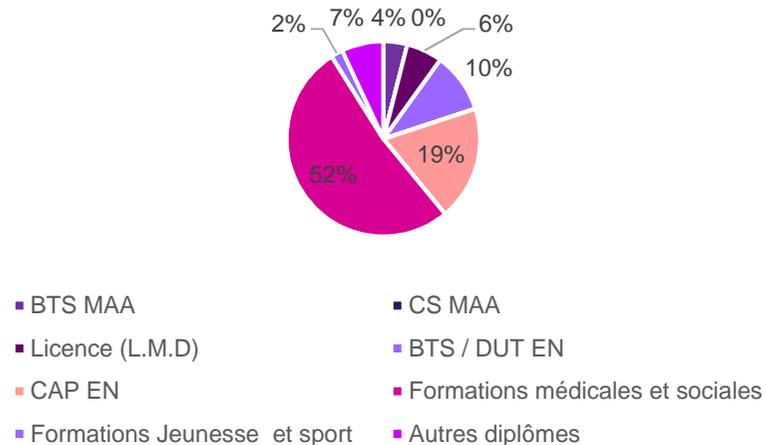
## Éléments relatifs à la poursuite d'études

Source : Enquête 2018 sur l'insertion professionnelle à long terme (33 mois) des sortants de l'enseignement technique agricole en 2015 (AgroSup Dijon/Eduter)

Poursuite, reprise ou arrêt d'études



Poursuite d'études



# 3. Les évolutions professionnelles (référentiel d'activités)

- a. Les facteurs d'évolution du secteur professionnel
- b. Type de structures et/ou d'établissements concernés
  - c. Le métier
- d. Les situations professionnelles significatives (SPS)

## Facteurs d'évolution du secteur professionnel

Le référentiel d'activités fait état d'un paysage professionnel en évolution

Le vieillissement de la population, l'attention portée au grand âge et à l'autonomie

L'accès à une offre de services pour les populations en zone rurale

L'inclusion numérique

## Type de structures et/ou d'établissements concernés

**Structures de type associatif, organismes publics, structures privées franchisées ou non, particuliers employeurs...**

**EHPAD ou dans des exploitations agricoles offrant un accueil**

**Collectivités territoriales, associations au sein de structures bénéficiant de financements publics, CCAS, CIAS, espaces France services, maisons citoyennes, entreprises agricoles...**

## Le métier

- Les emplois visés par ce diplôme relèvent à la fois du **secteur des services aux personnes (domicile et structures) et du secteur des services aux territoires**.
- Le titulaire de l'emploi travaille en lien avec les différents acteurs et réseaux présents sur le territoire.
- Il met **ses compétences relationnelles, techniques, numériques, administratives** à disposition de publics demandeurs de services. Les capacités nécessaires à **l'analyse des besoins des personnes** et à la relation d'aide sont déterminantes pour exercer ce métier.
- Son positionnement hiérarchique est fonction de l'organisation qui l'emploie. **Il peut être sous l'autorité d'un directeur, d'un chef de service ou d'un responsable de secteur.**

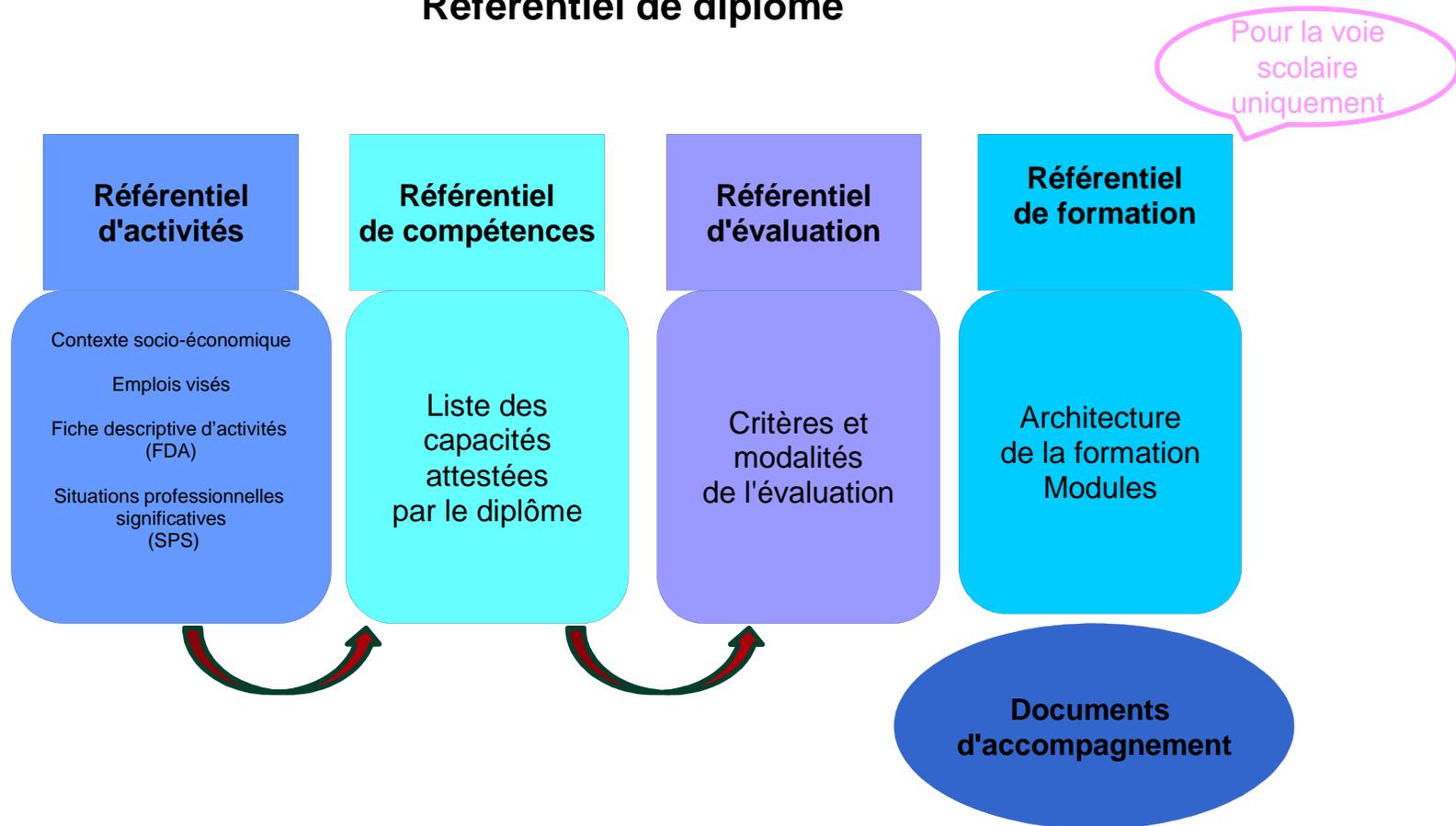
## Les situations professionnelles significatives (SPS)

Champs de compétences	Situations Professionnelles Significatives	Finalités
Organisation des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic des besoins individuels ou collectifs</li> <li>• Détection de dysfonctionnement et proposition d'actions correctives</li> <li>• Planification et structuration de ses interventions</li> <li>• Réunions de bilan des interventions réalisées</li> </ul>	<i>Optimiser les conditions de réalisation du travail pour permettre la satisfaction des usagers et le développement de la structure dans le respect de la réglementation, de la sécurité des personnes et des accompagnants /en prenant soin de l'autre et de soi</i>
Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance de l'état et du comportement de la personne</li> <li>• Entretien des locaux</li> <li>• Transferts de la personne</li> <li>• Aide aux soins d'hygiène</li> <li>• Préparation et distribution des repas</li> <li>• Transmission écrite et orale des informations pour assurer la continuité des interventions</li> <li>• Mise en œuvre d'activités de stimulation</li> </ul>	<i>Favoriser l'autonomie et la vie sociale de la personne en préservant son intégrité et en veillant à sa sécurité et à celle de l'accompagnant</i>
Accompagnement des initiatives locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'un projet participatif et partenarial</li> <li>• Préparation et animation d'ateliers</li> <li>• Animation des espaces collectifs</li> <li>• Réalisation et diffusion d'outils de communication</li> </ul>	<i>Améliorer la qualité de vie locale individuelle et collective en vue de dynamiser les territoires ruraux</i>

## 4. Le référentiel de diplôme

- a. L'architecture
- b. Les capacités
- c. L'évaluation

## Référentiel de diplôme

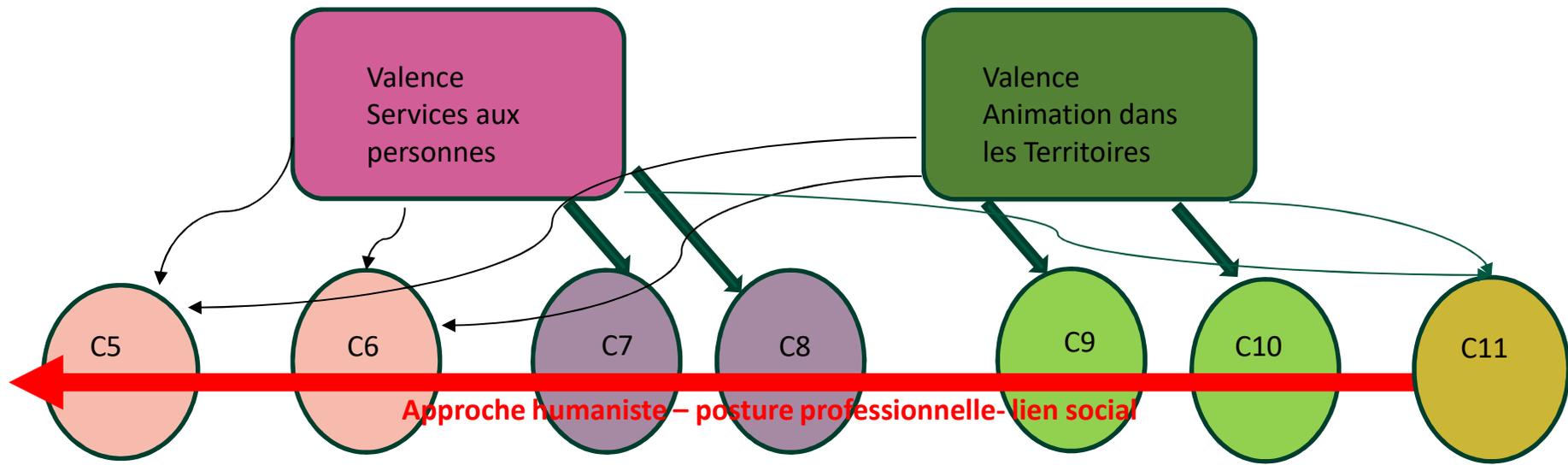


## BAC PRO SAPAT

Champs de compétences  
**Organisation des activités**

Champs de compétences  
**Accompagnement de la  
personne dans sa vie  
quotidienne**

Champs de compétences  
**Accompagnement des  
initiatives locales**



# Présentation des 7 capacités

---

Champs de compétences :  
**ORGANISATION DES  
ACTIVITES**

**C5**

Raisonner des choix d'intervention  
au service du lien social et de la  
qualité de vie individuelle et collective

MP 5

C 5.1 Questionner une situation de service dans  
son contexte territorial

C 5.2 Déterminer des possibilités  
d'interventions fondées sur les potentialités  
des personnes et du territoire

*Comprendre le bien-fondé d'un service sur le territoire*

*Réfléchir aux évolutions possibles de ce service*

**CONSOLIDER LE LIEN SOCIAL**

---

Champs de compétences :  
**ORGANISATION DES  
ACTIVITES**

**C6**

Organiser ses interventions après de la  
personne et sur le territoire

**MP 6**

C 6 1 Prévoir ses interventions au regard des  
attentes de la personne

C 6 2 Réguler ses interventions au regard des  
attentes de la personne

*Acquérir une démarche méthodologique pour prévoir l'organisation de son  
travail*

*Évaluer la qualité de l'intervention*

**Réguler l'intervention**

**AMELIORER LE SERVICE RENDU A LA PERSONNE OU AU COLLECTIF DE PERSONNES**

---

Champs de compétences :  
**ACCOMPAGNEMENT DE  
LA PERSONNE DANS SA  
VIE QUOTIDIENNE**

**C7**

Accompagner la personne dans ses  
activités quotidiennes

**MP 7**

C 7 1 Intervenir en soutien auprès de la personne  
dans les actes essentiels de la vie quotidienne

C 7 2 Créer des occasions d'interactions entre la  
personne et son environnement

*Apporter les soins d'hygiène et de confort*

*Adapter son accompagnement à l'état de la personne*

*Maintenir l'autonomie*

*Echanger avec la personne*

**APPROCHE HUMANISTE DU SOIN ET PAS TECHNICISTE**

---

Champs de compétences :  
**ACCOMPAGNEMENT DE  
LA PERSONNE DANS SA  
VIE QUOTIDIENNE**

**C8**

Accompagner la personne dans  
l'organisation de son quotidien

**MP 8**

C 8 1 Adapter le cadre de vie de la personne

C 8 2 Effectuer les démarches courantes relatives à  
la gestion du quotidien

*Adapter les lieux d'accueil et de vie*

*Appliquer les techniques d'entretien*

*Planifier et réaliser les démarches courantes du quotidien*

**JE DONNE UNE PLACE A LA PERSONNE**

---

Champs de compétences :  
**ACCOMPAGNEMENT DES  
INITIATIVES LOCALES**

**C9**  
Animer un lieu de rencontre et  
d'échanges

**MP 9**

**C 9 1** Définir une programmation d'activités et un  
aménagement spatial pour un lieu de vie local

**C 9 2** Conduire une activité auprès d'un groupe

**Animer un lieu partagé**

**Définir une programmation d'activités**

**Conduire une activité**

**Visée socialisante**

---

Champs de compétences :  
**ACCOMPAGNEMENT DES  
INITIATIVES LOCALES**

**C10**

Mettre en œuvre des initiatives locales  
vectrices de lien social ou de cohésion  
territoriale

MP 10

C10.1 Questionner un projet de valorisation des  
ressources du territoire

C10.2 Opérationnaliser avec les personnes concernées  
une action intégrée à un projet local concerté

**Questionner un projet de valorisation de ressources du territoire**

**Proposer une action intégrée à un projet local concerté**

**Vecteur de lien social – amélioration de la qualité de vie en vue de dynamiser les territoires ruraux**

---

**C11**

S'adapter à des enjeux professionnels  
particuliers

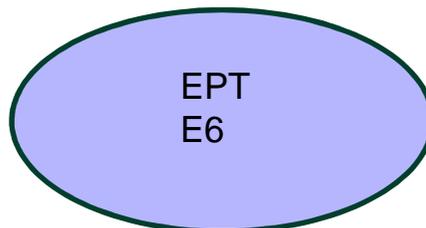
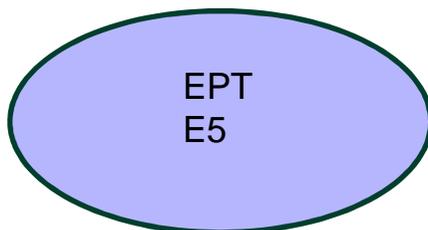
MAP

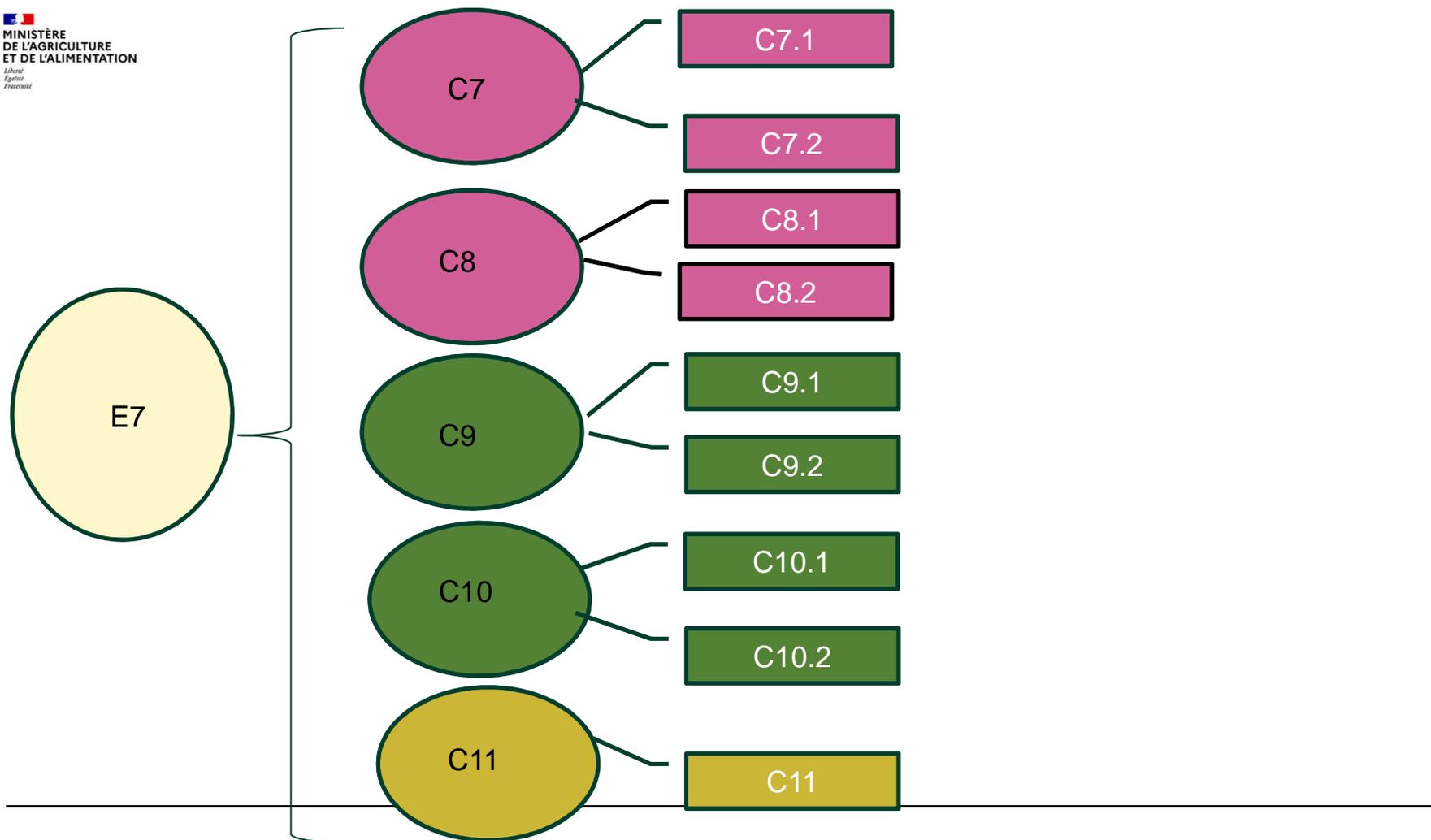
Exemples de thématiques possibles :

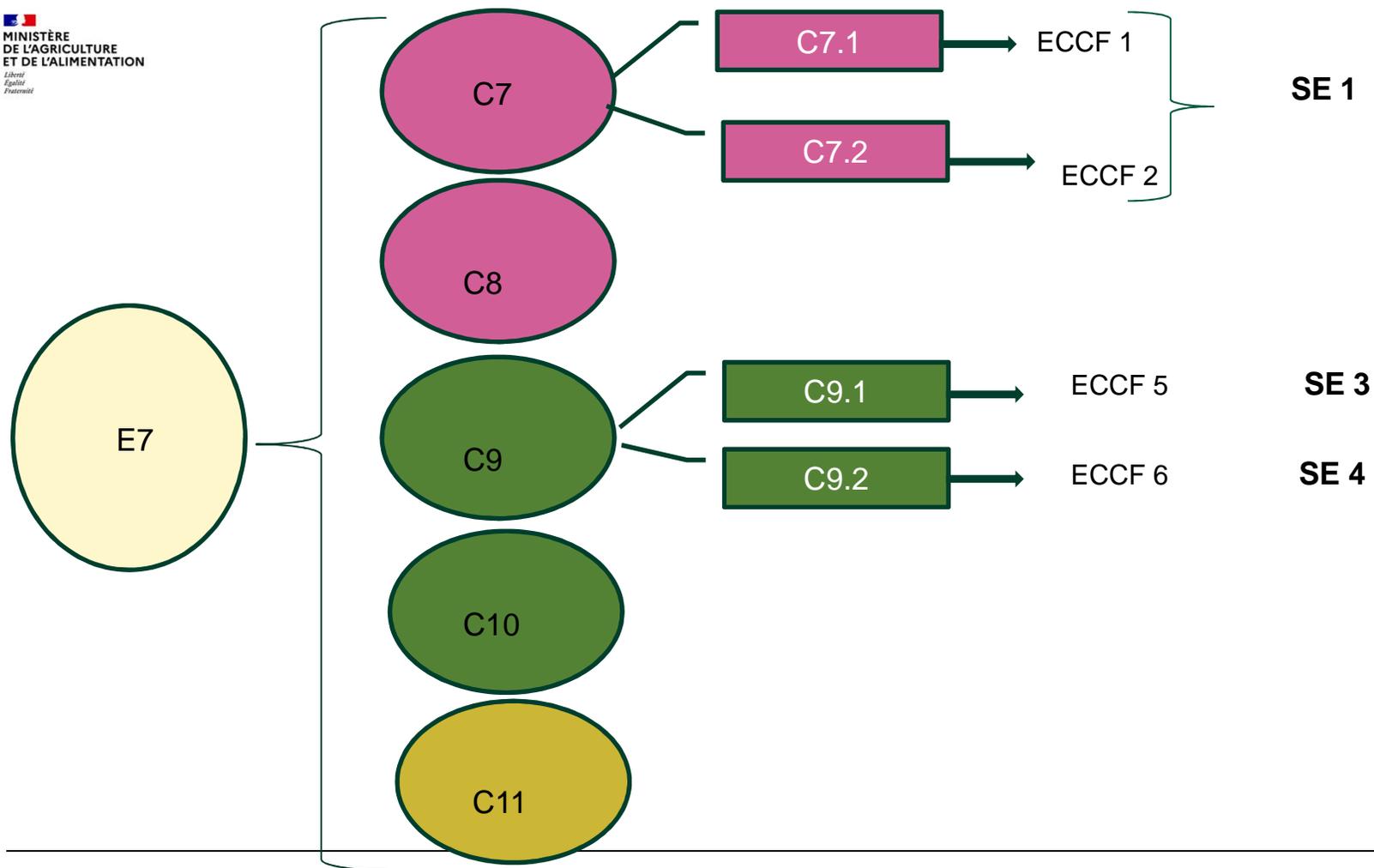
- Initiation à la langue des signes française (LSF)
  - Accompagnement de la personne dans sa langue régionale
  - Vivre dans un espace rural quand on est porteur de handicap
  - Accompagnement des aidants
  - Soins socio-esthétiques
  - Favoriser et soutenir le vivre ensemble et la solidarité en milieu rural
-

## Référentiel d'évaluation

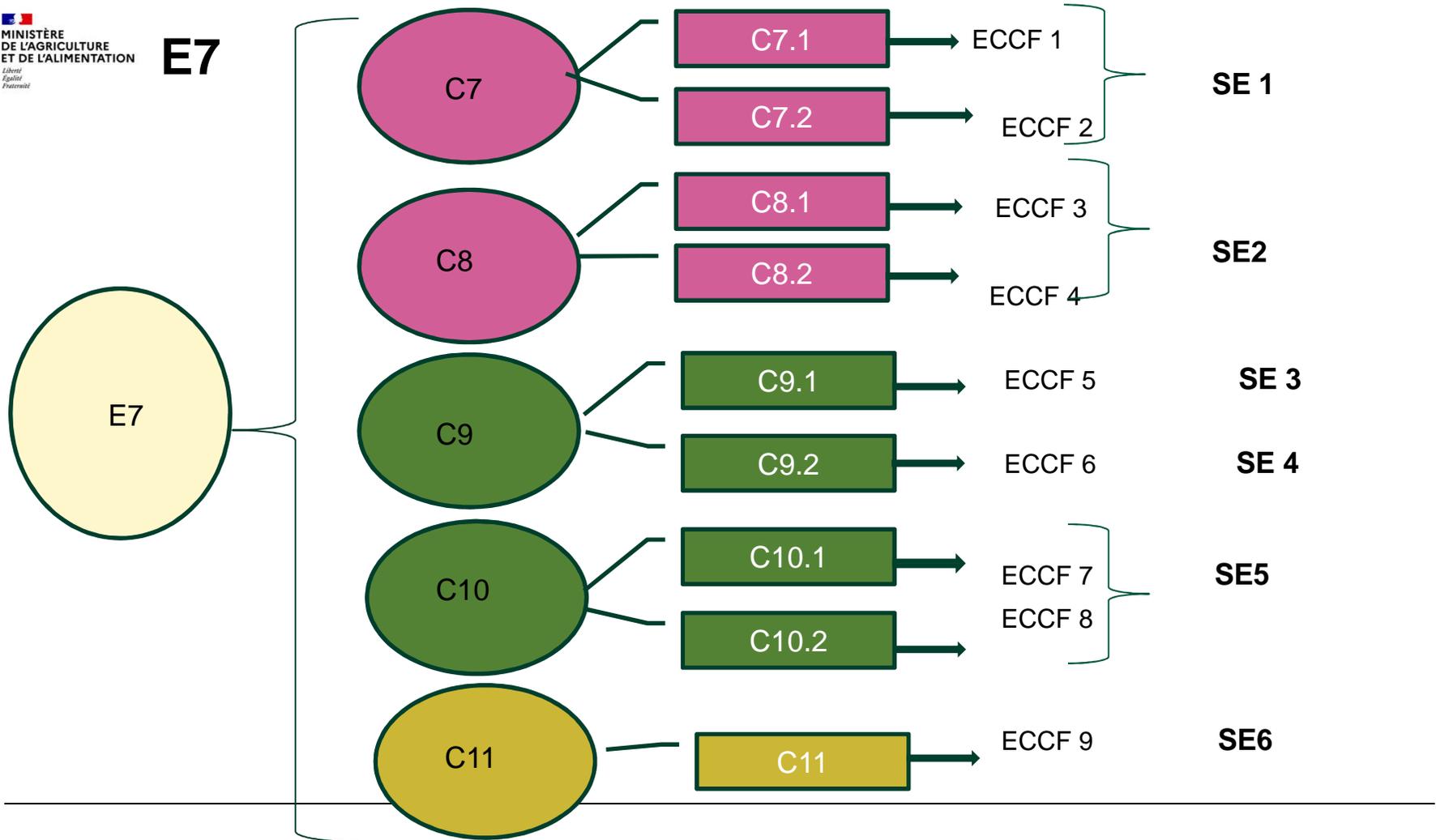
Pour la partie professionnelle :







**E7**



# 5. Les leviers pédagogiques de mise en œuvre du diplôme pour la voie scolaire

- a. Les espaces à l'initiative des équipes pédagogiques
- b. Les stages et périodes de formation en milieu professionnel
- c. La grille horaire

# Les espaces à l'initiative des équipes pédagogiques



## Les activités pluridisciplinaires – 110h (2h hebdo)

Ces activités sont construites sur des thématiques, s'appuyant sur les modules d'enseignement général et professionnel, en fonction du projet des équipes pédagogiques pour répondre aux finalités réglementaires posées par le référentiel.



## Les enseignements à l'initiative des établissements (EIE) – 110h (2h hebdo)

Ces enseignements sont construits et réalisés par l'équipe pédagogique, pilotés par l'établissement et validés par le Conseil d'administration, selon les orientations données par le référentiel. Tous les enseignants (à la fois de disciplines générales et de disciplines professionnelles) peuvent contribuer aux EIE.

**Ils visent le développement des capacités constitutives des blocs de compétences 3 et 4 du tronc commun.**

# Les stages et périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

- Les stages en lien avec les PFPM – 14 à 16 semaines de stages (11 semaines de stage individuel prises sur la scolarité + 2 semaines de stage individuel hors scolarité + 1 semaine de stage « VVMP)). Possibilité pour les établissements au-delà des 14 semaines, de proposer à titre individuel ou pour des groupes restreints, 1 à 2 semaine(s) supplémentaire(s) de stage prises sur la scolarité.

## En classe de première :

**4 semaines AU PLUS** ont lieu dans le secteur des services aux personnes, en structure ou à domicile, auprès de deux publics vulnérables : petite enfance et enfance (0 à 6 ans), autres publics (personnes malades, personnes en situation de handicap ou non autonomes).

## Au cours des deux années de formation :

**6 semaines AU MOINS** ont lieu dans une ou plusieurs organisations du secteur des services aux personnes ou aux territoires et seront supports de l'épreuve E6 « Expérience en milieu professionnel » ;

**4 semaines AU MOINS** sont réalisées sur le territoire ;

*2 semaines peuvent être consacrées à des stages d'ouverture en liaison avec le MAP ou le projet personnel de l'élève.*

## Les stages et périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

- Les stages collectifs – 2 semaines

- Font partie intégrante de la formation ;
- Réalisés sur le temps dédiés aux semaines de stages ou PFMP pris sur la scolarité ;
- Relais des politiques publiques portées par le MAA.

**Education à la santé et au  
développement durable**



**Aucun changement**

**Valorisation  
du vécu en milieu professionnel**



**Nouveauté (stage en lien avec les PFMP)**



# La grille horaire (Annexe I)

## Enseignements obligatoires : Horaire élève sur 55 semaines

Disciplines	Commentaire	Horaire hebdomadaire indicatif	Seuils	Cours ou TP ou TD
Lettres modernes		2,00		110,00
Histoire-Géographie/EMC		+ 0,25 h 2,50		137,50
Langue vivante		1,75	20 seuil indicatif	96,25
ESC		2,50	27 seuil indicatif	137,50
E.P.S.		2,00		110,00
Documentation		0,50	27 seuil indicatif	27,50
Biologie-Ecologie		2,50	27 seuil indicatif	137,50
Mathématiques		2,00	27 seuil indicatif	110,00
Physique-Chimie		- 0,25 h 1,00	27 seuil indicatif	55,00
TIM		1,25	19 seuil indicatif	68,75

2 h X 55 semaines  
= 110 h sur 2 ans

(11 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes prises sur la scolarité et 2 semaines de stages collectifs)

# La grille horaire (Annexe I)

## Enseignements obligatoires : Horaire élève sur 55 semaines

Disciplines	Commentaire	Horaire hebdomadaire indicatif	Seuils	Cours ou TP ou TD
SESG/Gest entreprise		2,00	27 seuil indicatif	110,00
SESG/Gest entreprise	Pratiques encadrées	0,50	16 seuil obligatoire	27,5
SESG/Eco sociale et fam		5,00	19 seuil indicatif	275,00
Sc et tech pro	MAP	1,00	27 seuil indicatif	55,00
Non affecté	EIE	2,00		110,00
Non affecté	Pluri			110,00
Non affecté	Stages collectifs (2semaines)			56,00
Total hors pluri et stages collectifs		28,5		1567,5
Total général dans l'établissement		30,5		1733,5
(11 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes prises sur la scolarité et 2 semaines de stages collectifs)				

## Volumes complémentaires d'heures enseignants (Annexe II)

Des volumes complémentaires d'heures enseignant sont attribués selon les modalités suivantes :

- Pour la **pluridisciplinarité**, un volume complémentaire de **110 heures** ;
- Pour **les deux semaines de stages collectifs**, un volume complémentaire de **56 heures** ;
- Pour **les pratiques encadrées**, un volume complémentaire de **27,5 heures**.

## Volumes complémentaires d'heures enseignants (Annexe II)

- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations en heures enseignant est compris entre 17 et 19 élèves inclus**, un volume complémentaire de 27,5 heures.
- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations en heures enseignant est égal à 20 élèves**, un volume complémentaire de 192,5 heures.
- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations heures enseignant est compris entre 21 et 27 élèves inclus**, un volume complémentaire de 247,5 heures.
- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations heures enseignant est supérieur ou égal à 28 élèves**, un volume complémentaire de 481,25 heures.

## Fléchage horaire disciplinaire relatif à la pluridisciplinarité (Annexe III)

- Histoire-géographie : **14 heures**
- Physique-chimie : **14 heures**

